



Iberdrola France est filiale du groupe international Iberdrola. Dans le monde, le groupe compte plus de 40 000 salariés et possède plus de 42 GW d'actifs renouvelables en production (éolien en mer, hydroélectricité, éolien terrestre et solaire). En France, Iberdrola opère 614 MW dont 496 MW installés au large de la baie de Saint-Brieuc et 118 MW d'éolien terrestre. Iberdrola France compte 150 salariés répartis sur 9 sites.

Contact : Damien MATHON, Directeur des affaires publiques et de la régulation dmathon@iberdrola.fr

Le point de vue d'Iberdrola France sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La transition énergétique est un impératif écologique (réduction des émissions de CO₂) mais également un projet économique et social. Elle doit, par ailleurs, garantir la sécurité d'approvisionnement dans le cadre de prix compétitifs et stables. La feuille de route que le Gouvernement a mis en consultation publique est une base solide pour l'atteinte de ces objectifs. Elle offre une vision renouvelée et clarifiée pour l'ensemble des acteurs (consommateurs, producteurs, industriels, collectivités, particuliers). Elle permettrait de mettre la France sur les bons rails de neutralité carbone en 2050 grâce à des points de passage 2030 et 2035 ambitieux mais réalistes. A travers ce cahier d'acteurs, Iberdrola France a souhaité porter un avis sur les dimensions spécifiques à la diversification de l'offre de production d'énergie du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie.

Préambule :

Dans sa déclaration de politique générale, le 1^{er} octobre dernier, le Premier ministre avait fait part de sa priorité de réduire la dette écologique, véritable épée de Damoclès qui pèse sur l'avenir des générations futures. A ce titre, il a appelé à une reprise immédiate des travaux de planification écologique. Ce projet de PPE soumis à consultation publique constitue l'une des briques essentielles de cette planification. Pour les acteurs économiques producteurs et consommateurs d'énergie, cette feuille de route est essentielle car elle dresse les trajectoires de nos efforts et la programmation précise de « l'agenda des solutions », expression utilisée durant la COP 21, dont les énergies renouvelables sont un des piliers. Car **la décarbonation de notre économie**, si elle constitue un défi économique et social, est également **porteuse de création de valeur, de réduction de nos déficits extérieurs et de sécurité d'approvisionnement de long terme**. Disposer d'une feuille de route permet aux entreprises de **faire des choix éclairés pour investir, innover et embaucher**. L'industrie de l'énergie étant très capitalistique, elle s'inscrit nécessairement dans le temps long.

Appréciation générale :

Iberdrola, forte de son expérience internationale dans une trentaine de pays et de son portefeuille d'actifs renouvelables de plus de 42 000 MW installés dans le monde, est un acteur engagé dans la transition énergétique depuis plus d'une vingtaine d'années. Sa filiale française dispose d'un parc installé de 614 MW (496 MW d'éolien offshore et 118 MW d'éolien terrestres) et d'un pipeline de projets d'environ 1200 MW (solaire et éolien).

D'un point de vue général, **ce projet est particulièrement satisfaisant** car il dresse des étapes solides (2030, 2035) au regard de la finalité (neutralité carbone en 2050).

Il rappelle fort justement que l'abandon des

énergies fossiles suppose une mobilisation de tous les leviers bas carbone (sobriété, efficacité, renouvelables et nucléaire) sans exclusive même si un « merit order » se dégage en fonction des contraintes techniques, économiques et temporelles.

Ce projet rappelle à juste titre la haute valeur ajoutée de l'électricité (vecteur énergétique à faible entropie) même si son stockage reste un défi. **Son rôle est et sera crucial dans la substitution des énergies fossiles qui couvrent encore 60% de la consommation finale d'énergie en France.**

L'équilibre général présenté dans le cadre de ce projet de planification est donc satisfaisant aux horizons visés (2030, 2035).

Dimensionnement des volumes :

Dans son scénario central, présenté en pages 28 et 29, le projet de PPE dresse notamment les trajectoires suivantes :

Filières	2022	2030	2035
Solaire photovoltaïque	16 GW	54-60 GW	75-100 GW
Eolien terrestre	21 GW	33-35 GW	40-45 GW
Eolien maritime	0,6 GW	4 GW	18 GW

Iberdrola France partage ces objectifs de volumes en apportant les remarques suivantes :

1/ Il nous semble indispensable d'exclure de la PPE les installations d'autoconsommation dans la mesure où le marché a vocation à être autoportant. Les objectifs du solaire PV présentés dans le tableau des pages 28 et 29 devraient être clairement ceux du solaire injecté au réseau (sous ses différentes applications : agrivoltaïsme, sol, bâtiment). **Nous appréhendons l'autoconsommation solaire comme une réduction de la demande d'énergie / électricité qui sera portée « naturellement » par un calcul**

de temps de retour sur investissement du consommateur (à l'image d'un investissement dans un système d'éclairage basse consommation par exemple). Des mesures de soutien doivent être envisagées à travers des systèmes d'aides à l'investissement permettant de réduire les temps de retour sur investissement. Pour Iberdrola, il faut donc lire ces volumes comme étant des volumes dont l'énergie est injectée sur le réseau.

2/ Concernant le cas spécifique de l'agrivoltaïsme, il nous semble souhaitable d'identifier un volume spécifique aux horizons concernés (2030, 2035). **Pour 2030, nous plaidons pour un volume installé de l'ordre de 20 GW** (représentant environ 40 000 hectares¹). Cette part pourrait être doublée en 2035 : 40 GW. **Cette segmentation suppose des outils dédiés de soutien comme des appels d'offres « agrivoltaïques »**. Cette approche se justifie car l'agrivoltaïsme doit par nature constituer un outil de résilience pour les exploitations agricoles (double bénéfique) et parce que cette filière doit disposer **d'une visibilité propre au regard des innovations nécessaires et d'un cadre réglementaire spécifique**.

3/ Concernant **l'éolien terrestre**, Iberdrola France souscrit au rythme envisagé par le projet de PPE (1,6 GW/an). Pour permettre de déployer ces volumes de façon efficace, **nous plaidons pour a/ bonifier les projets dans les régions à faible densité éolienne, b/ rendre le cadre du repowering beaucoup plus simple c/ accélérer les prises de décision en matière de radars de compensation (notamment pour ce qui concerne l'armée) et d/ flécher un pourcentage plus important de l'IFER vers la commune d'accueil**.

4/ Concernant **l'éolien offshore**, Iberdrola France souscrit aux objectifs affichés qui découlent du pacte éolien en mer. Néanmoins, **nous souhaitons insister sur la priorité à donner à l'éolien en mer posé** qui dispose encore d'un

gisement important à exploiter. Cette technologie est mature et compétitive, elle doit donc être priorisée. Etant donnée sa compétitivité, **nous plaidons pour préserver un système de soutien type « CfD » indexé. Il est le système de soutien le plus à même de donner de la visibilité aux porteurs de projets. Nous souhaitons également rappeler que des pistes de simplification des procédures existent encore**.

Etant donnés les enjeux de long terme, à savoir l'installation de 45 GW en 2050, Iberdrola France plaide pour la mise en place d'un délégué interministériel chargé du déploiement de ce programme dans toutes ses dimensions : planifications industrielles, énergétiques, sociales et environnementales.



Economie de la transition énergétique & enjeux industriels

Pour Iberdrola France, la transition énergétique reposant sur l'électrification des usages, alimentée par une électricité bas carbone, est une source majeure d'opportunités économiques. A moyen et long terme, elle est la garante :

- 1/ **D'un prix de l'énergie stable et lisible** pour les grands consommateurs comme pour les particuliers ;
- 2/ **D'un potentiel industriel** autour de leaders européens ;
- 3/ **d'une réduction sensible du déficit de la balance commerciale** grâce à la réduction des

¹ En utilisant le ratio proposé de 0,5 MW/ha

importations d'énergies fossiles.

Dans le cadre de la concurrence internationale, **Iberdrola France est favorable à actionner le levier NZIA pour protéger l'industrie européenne des énergies renouvelables** qui répond par ailleurs aux meilleurs standards sociaux et environnementaux. **Le poids du prix dans les appels d'offres des technologies les plus matures et compétitives devrait être revu à la baisse pour laisser une place plus importante à des critères non-prix objectifs et discriminants.**

Le soutien à l'industrie passe également par des subventions directes aux CAPEX voire aux OPEX des usines de fabrication.



Enfin, Iberdrola souhaite rappeler que la fiscalité sur les consommations d'énergie doit refléter les ambitions que le pays se fixe. **Il est donc pertinent d'alléger la fiscalité applicable à l'électricité par rapport aux énergies fossiles.** Or aujourd'hui, l'électricité est plus fiscalisée lorsque l'on ramène la taxe au CO₂ émis.

Conclusion

Depuis les hivers 2021/22 et 2022/23, nous savons que le système énergétique français peut être mis en tension et la garantie de sécurité d'approvisionnement remise en cause. Face aux défis géopolitiques, climatiques, sociaux, industriels, il est urgent que la France ancre sa stratégie climat/énergie autour d'une électrification des usages garante de la décarbonation et de l'indépendance énergétique.

Les moyens de production électrique pour couvrir les besoins actuels et les besoins additionnels doivent être diversifiés. Cette diversification est un gage de complémentarité et, donc, de résilience du système. **Ce projet de programmation pluriannuelle de l'énergie mériterait d'être musclé sur le volet flexibilité et stockage, parent pauvre du projet actuel.** Concernant les énergies renouvelables électriques, la vision posée par le document est ambitieuse mais réaliste. Elle correspond aux critères principaux d'une stratégie climat/énergie robuste.

Du point de vue des surcoûts pour les finances publiques, Iberdrola ne partage pas l'hypothèse de la fourchette basse des prix de marché de l'électricité à 2030 (page 165 du document mis en consultation). Ce scénario nous paraît très conservateur. Par ailleurs, le choix de maximiser les volumes des technologies matures (éolien offshore posé et centrales solaires au sol / agrivoltaïsme) au détriment des filières moins matures permettra également de réduire les charges de service public de l'électricité.

Iberdrola France souscrit donc globalement aux objectifs et aux moyens décrits par le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie.